

AIMP-Pôle formation : Protocole sanitaire

Préambule : les règles qui suivent tiennent compte des obligations à l'égard des salariés-stagiaires et des formateurs(trices), des avis du corps médical et du bon sens commun.

MASQUE : port obligatoire pour toutes et tous durant toute la formation.

GEL : obligatoire à l'entrée du lieu du stage – à disposition dans la salle.

DISTANCIATION : les salles sont adaptées aux effectifs. La disposition des tables et des chaises est faite en conséquence.

DESINFECTION: le(la) formateur(trice) prend le temps nécessaire entre deux séquences pour désinfecter les surfaces utilisées (chaises, tables, matériel pédagogique)

VENTILATION : ouverture des portes et fenêtres à chaque pause. Le(la) formateur(trice) pourra faire des pauses plus courtes et plus nombreuses que prévues.

CIRCULATION : limiter les stationnements d'attente dans les couloirs, merci de venir à l'heure précise de la formation et de quitter le bâtiment à la fin de la formation.

BON SENS : à tous de toucher le moins de choses possibles. Merci de ne pas jeter vos masques usagés dans nos poubelles.

